



## Liste des DELIBERATIONS examinées

### par le conseil municipal

du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois le 29 avril 2024 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

**Présents** : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Marie Solange de PERTHUIS, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND, Céline LANNES.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, Jean Marc ALLIOUX, Rémy BOYER, Éric LAUTH.

**Excusés** : Madame Lucie GALLOIS donne procuration à Monsieur Jean Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations, Monsieur Jean Pierre LOUP donne procuration à Monsieur Jean Paul RIBAUT pour prendre part aux votes et aux délibérations, Madame Corinne LAFFON donne procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

**Absents** : M. Eric LAUTH, arrivé à 20h44

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine DURAND est nommée.

#### 1. Délibération pour approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour l'extension du cimetière :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la société Ouvrage et Patrimoine (AMO) et le cabinet d'architecte NUANCES DE VERTS ont élaboré, en étroite collaboration, le dossier PRO/DCE avec un plan de composition du futur projet ainsi qu'une étude financière précise pour l'extension du cimetière.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **170 329.11€ HT**.

Le plan de financement se compose ainsi :

Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel € HT
Etudes	17 195.00 €	Fonds propres maître d'ouvrage	
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €		
Travaux	153 134.11 €	<b>Autofinancement</b>	64 066.14 €
Logiciel	- €	Emprunt	- €
Mobilier	- €		
Acquisitions foncières	- €	Aides publiques	
		Europe	- €
		Etat : DETR	34 065.82 €
		Etat : DSIL	- €
		Etat : autres	- €
		Région	30 626.82 €
		<b>Département 31</b>	30 626.82 €
		Départements : autres	- €
		CAF	- €
		Agence de l'eau	10 943.50 €
		Autres aide publiques -3	- €
		Aides privées	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
<b>Total dépenses € HT</b>	<b>170 329.11 €</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>170 329.11 €</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le projet finalisé ainsi que le plan de financement et approuver la demande de subvention auprès des différents organismes financeurs à savoir : Conseil départemental de la Haute-Garonne, L'Etat pour la DETR, le Conseil Régional et l'agence de l'eau.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

**2. Délibération pour approuver le projet, le plan de financement et la demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts de Roques :**

Arrivée de Monsieur Lauth à 20h44

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le monument aux morts de Roques présente des fissures importantes qui remet en cause la solidité de l'édifice.

Un devis a été demandé auprès d'une entreprise spécialisée dans ces travaux de rénovation.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **8 289.00€ HT**.

Le plan de financement se compose ainsi :

Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel € HT
Etudes		Fonds propres maître d'ouvrage	
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €	Autofinancement	2 487 €
Travaux	8 289.00 €	Emprunt	- €
Logiciel		Aides publiques	
Mobilier	- €	Europe	- €
Acquisitions foncières	€	Etat : DETR	- €
		Etat : DSIL	- €
		Etat : autres	- €
		Région	
		Département 31	1 658 €
		Départements : autres	- €
		CAF	- €
		Office National Anciens Combattants	4 145 €
		Autres aide publiques -2	- €
		Autres aide publiques -3	- €
		Aides privées	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
<b>Total dépenses € HT</b>	<b>8 289.00 €</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>8 289.00 €</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le projet finalisé ainsi que le plan de financement et approuver la demande de subvention auprès des différents organismes financeurs à savoir : Conseil départemental de la Haute-Garonne, et l'Office National des Anciens Combattants.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

### 3. Décision modificative n° 1 budget communal :

Lors de l'élaboration du budget une écriture comptable n'a pas été correctement faite.

Suite au mail de la trésorerie, il convient d'établir une DM pour régulariser cette anomalie.

En effet, seul le prix de vente d'une immobilisation (cession d'un bien) doit faire l'objet d'ouverture de crédits budgétaires au chapitre budgétaire 024 en recettes d'investissement. Or, des crédits ont été ouverts aux articles 192 (chapitre 040), 2111 (chapitre 040), 675 (chapitre 042), 6761 (chapitre 042) et 775.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	1.00 €	
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>1.00 €</b>	
D 675 : Valeurs comptables immobilisations cédée	49.00 €	
D 6761 : Différences sur réalisations (positives)	49.00 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>98.00 €</b>	
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations		50.00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>		<b>50.00 €</b>
R 192 : Plus ou moins-values sur cession immo.	49.00 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>49.00 €</b>	
R 775 : Produits des cessions d'immobilisations	50.00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>	<b>50.00 €</b>	

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### *RESULTATS :*

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

### 4. Délibération pour autoriser le comptable public à apurer le compte 1641 par une opération d'ordre non budgétaire :

Dans le cadre de la mise à jour de l'état de dette (emprunts), le comptable public du SGC de REVEL constate qu'un emprunt figurant sur le compte 1641 sans mouvement depuis 2015, apparaît comme non soldé pour un montant de **595.31€**

Pour obtenir un état de la dette correct et sincère, les écritures erronées doivent être corrigées et ajustées.

En raison de l'ancienneté des opérations, la régularisation est faite par le comptable public sur délibération du conseil municipal.

Cette régularisation est d'ordre **non budgétaire** et n'a pas d'impact sur le budget et les résultats de la collectivité.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser le comptable public à apurer le compte 1641 par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

- **Débit Compte 1641** pour un montant de **595.31€**
- **Crédit Compte 1068** pour un montant de **595.31 €**

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### *RESULTATS :*

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15